

Avis de promulgation

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE le règlement numéro 261 « Décrétant un emprunt de 194 000 \$ et une dépense de 352 000 \$ pour la vidange et la disposition des boues des installations de traitement des eaux usées (étangs 1 et 3) de la Ville de Portneuf » a été adopté à la séance ordinaire du 13 septembre 2021.

QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement furent donnés le 9 août 2021.

QUE le Ministre des affaires municipales et de l'Habitation a émis l'approbation du règlement 261 en date du 21 décembre 2021.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 5 janvier 2022.

A handwritten signature in cursive script, reading "France Marcotte".

France Marcotte,
Greffière